

# Etude de programmation en vue de la construction d'un centre aquatique



© Clisson Sèvre Maine Agglo

## Le projet

La Communauté de communes de la Vallée de Clisson a réalisé entre 2011 et 2015, des études d'opportunité et de faisabilité de l'offre aquatique sur son territoire. Ces études concluaient à l'insuffisance (quantitative – équipement existant saturé- et qualitative) de l'offre aquatique et à la nécessité de réaliser un nouvel équipement. Parallèlement, la Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine a réalisé une étude d'opportunité visant à répondre au déficit de l'offre aquatique (pas d'équipement) sur son territoire.

Une étude de programmation a ainsi été menée par Clisson Sèvre et Maine Agglo, pour un futur centre aquatique implanté à Aigrefeuille, à proximité du collège et du nouveau gymnase, au sein du futur « pôle sportif » envisagé par la commune d'Aigrefeuille.

L'étude a été conduite en 3 étapes, de fin 2016 à mi 2018 :

### Les points forts du projet :

- Intérêt de l'étude pour programmer la création d'un nouvel équipement aquatique à vocation intercommunale sur le pôle de centralité d'Aigrefeuille, qui renforcera l'attractivité du territoire
- Ambition du projet d'étude, notamment en matière de prise en compte du développement durable

**Objectif du programme Leader : Accompagner l'implantation et le maintien des services publics**

- **Maître d'ouvrage** : Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine
- **Calendrier** : décembre 2016 - août 2018
- **Localisation** : Aigrefeuille sur Maine
- **Coût éligible** : 40 900 €
- **Subvention FEADER** : 32 700 €

- ◆ Elaboration des scénarii de pré-programmation ;
- ◆ Elaboration du programme fonctionnel et technique détaillé du scénario retenu ;
- ◆ Assistance au maître d'ouvrage en phase conception.

Conduite en mode projet s'appuyant sur les ressources internes à la collectivité et externes (partenaires techniques et institutionnels), l'étude a examiné en particulier les dimensions éducatives, sportives et ludiques du futur centre aquatique, la question des publics/usagers (ouverture aux associations/ clubs sportifs) et les modalités de gestion du futur équipement.

Le bureau d'études a apporté une aide technique et politique à la décision : accompagnement de la collectivité en termes d'innovation au-delà des ratios classiques, appui sur des exemples de projets (visites de sites, études de cas...) ;

L'étude a fourni une analyse prospective permettant aux élus d'envisager, au-delà de la logique financière, un équipement pérenne et pertinent à 30 ou 40 ans.

### Plus d'information :

Groupe d'action locale du Pays du Vignoble Nantais  
[leader@vignoble-nantais.fr](mailto:leader@vignoble-nantais.fr) / 02 40 36 09 10

